

N° VILLE_2024DC114

**OBJET : GS J PREVERT - EXTENSION CLASSES ET CREATION D'UN RESTAURANT
SCOLAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION**

Le maire de la ville de CORBAS (Rhône),

CONSIDÉRANT que la ville de Corbas connaît une forte pression foncière, résultant en une augmentation importante de la population au cours des 15 dernières années,

CONSIDÉRANT que face à cette croissance démographique, les 3 groupes scolaires de Corbas ont atteint leur capacité maximale, justifiant ainsi la nécessité de créer de nouveaux espaces,

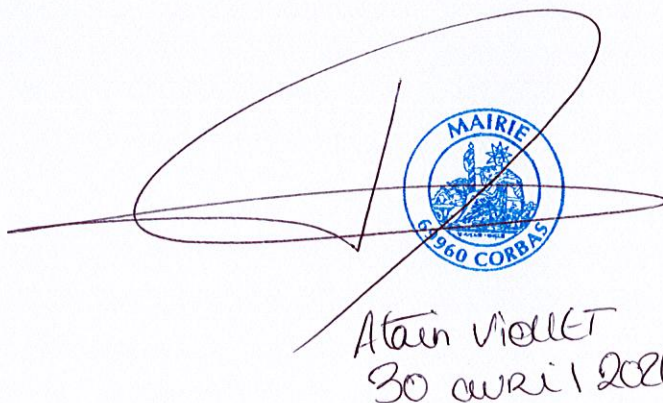
CONSIDÉRANT que le Groupe scolaire Prévert est le plus vétuste et le souhait de la municipalité de réaliser une extension de deux classes et de créer un restaurant scolaire,

DÉCIDE

ARTICLE 1: De solliciter une subvention relative à cette opération auprès la Métropole de Lyon au titre de l'aide à l'investissement des communes à hauteur de 600 800 € selon le plan de financement présent en annexe.

ARTICLE 2 : De dire que les crédits seront inscrits au budget principal.

ARTICLE 3: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil municipal


Alain Viollet
30 avril 2024